



## **Vous avez un projet de formation lié à la transition écologique ou numérique en 2024 ou 2025 ? Profitez des financements FNE Formation en faisant votre demande à CONSTRUCTYS avant fin octobre 2024 !**

Avec le FNE Formation 2024, vous pouvez bénéficier d'aides de l'Etat pour développer les compétences de vos salariés liées à la transition numérique et la transition écologique.

### **Salariés éligibles :**

Tous les salariés sont éligibles, hormis les salariés en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation), et ceux appelés à quitter l'entreprise (dans le cadre d'un plan de sauvegarde ou d'une rupture conventionnelle collective).

### **Entreprises éligibles :**

Les entreprises exerçant une activité économique, et dont les projets de formation à destination de leurs salariés s'inscrivent dans le cadre de l'accompagnement des transitions écologique et numérique.

NB : l'entreprise ne doit pas être en difficulté ou l'avoir été avant le 31/12/2019 et l'être devenue entre le 01/01/2020 et le 30/12/2021.

### **Calendrier :**

La période d'engagement des dossiers a débuté le 18/06/24 et se termine le 31/10/24 pour des formations se déroulant jusqu'au 31/12/2025.

NB : Le financement des formations est limité à 12 mois à compter de la date de début de formation.

### **Quelles formations :**

TRANSITION ECOLOGIQUE :

Exemples de formations éligibles :

- Isolation thermique par l'extérieur, connaissances techniques sur l'utilisation de nouveaux matériaux, l'enveloppe du bâti, la gestion des déchets, l'installation de matériels performants, les nouvelles modalités de travail (gestion durable des chantiers)...
- Eco-conduite, rationalisation des taux de chargement, optimisation des trajets, utilisation des nouvelles technologies pour les véhicules électriques...

Formations non éligibles :

- Les formations obligatoires et formations dites tertiaires ou métier
- Les formations qui relèvent du dispositif FEEBAT
- Les formations par apprentissage ou par alternance
- Les actions de sensibilisation non suivies d'un projet de formation



## TRANSITION NUMERIQUE :

Exemples de formations éligibles :

- Intelligence Artificielle : Maîtrisez les concepts de l'IA et ses applications
- Internet des Objets (IoT) : Intégrez des capteurs connectés pour la collecte de données en temps réel
- Automatisation et Robotique : découvrez comment les robots peuvent automatiser les tâches répétitives et dangereuses
- BIM : Apprenez à utiliser des logiciels BIM pour la modélisation et la gestion des projets
- Machines à commande numérique
- Sauvegarde des données et cybersécurité

Formations non éligibles :

- Les formations bureautiques : traitement de texte, tableur, logiciels...
- Les formations visant à lutter contre l'illectronisme
- Les formations favorisant la digitalisation des tâches et des activités (marketing digital, communication digitale, digitalisation de la relation client, interaction avec de nombreux logiciels de gestion...)

## Quelle prise en charge ?

La prise en charge varie en fonction de la taille des entreprises et peut aller dans certains cas jusqu'à 100% du coût de la formation.

Pour connaître les modalités exactes, contactez votre conseiller CONSTRUCTYS.

## Quelles conditions ?

Toute demande de subvention au titre du FNE-FORMATION doit faire l'objet d'une analyse préalable par votre conseiller formation ou chargé de formation CONSTRUCTYS, pour valider l'éligibilité des parcours de formation.

**Nous vous recommandons de contacter CONSTRUCTYS le plus tôt possible avant le démarrage de la formation et de ne signer aucun devis avant d'avoir fait votre demande.**

Vos contacts CONSTRUCTYS AURA :

- [Entreprises de -11 salariés](#)
- [Entreprises de 11 salariés et plus](#)

Pour plus de renseignements : <https://www.constructys.fr/fne-formation/>